

Le Bilan De Compétences

Le bilan de compétences est un espace temps dédié à **l'appropriation de votre trajectoire professionnelle**. Il vous permet d'analyser vos aptitudes, vos compétences et vos motivations. Il vous aide à gérer vos ressources personnelles et organiser vos priorités pour un **développement de carrière**, une **reconversion professionnelle** (souhaitée ou subie), une **reprise d'activité** après une période d'arrêt, une réflexion sur l'opportunité d'**engager une formation ou une validation des acquis**.

Pour l'entreprise, le bilan est un outil majeur pour la **gestion prévisionnelle des emplois et compétences**. Il apporte au dirigeant un éclairage extérieur qui facilite l'organisation des carrières et la mobilité professionnelle (interne ou externe).

PUBLIC :

Toute personne engagée dans la vie active : salarié du secteur privé, secteur public, travailleur non salarié, demandeur d'emploi.



OBJECTIFS VISES :

Le bilan de compétences permet notamment :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

1

MODALITES D'ACCES :

Le bilan de compétences est éligible au **compte personnel de formation**, au **plan de développement des compétences de l'entreprise** (pour les salariés), ou dans le cadre d'un **congé de reclassement**. Il peut être réalisé sur ou hors temps de travail (selon le mode de financement)

Conjugués de Talents fonctionne en entrées-sorties permanentes, c'est vous qui décidez quand vous voulez démarrer votre bilan. Concrètement :

- 1- **Vous prenez rendez-vous pour un entretien préalable** (prévoyez une heure). Ce premier échange vous permet d'expliquer ce que vous attendez du bilan, d'analyser vos besoins et d'aborder toutes les questions que vous vous posez (sur les méthodes, le financement, l'organisation pratique, etc.) Cet entretien préalable sera assuré sur un horaire qui vous convient, dans la semaine de votre appel.
- 2- **Lorsque vous confirmez votre engagement, vous convenez avec votre conseiller des modalités de déroulement du bilan** : durée, planning des rendez-vous... Parce que chaque demande est unique, **nous construisons avec et pour vous une prestation "sur mesure"**
- 3- Le conseiller que vous avez choisi vous accompagne durant toute la durée du bilan (en général 6 à 12 semaines). Il adapte la prestation à mesure que vous avancez.
- 4- **A l'issue du bilan, un dossier de synthèse vous est personnellement remis**, ainsi que tous les résultats des tests. Et votre conseiller reste disponible en cas de besoin !



ORGANISATION PRATIQUE :

La durée du bilan de compétences varie selon les besoins et objectifs du bénéficiaire. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines. Le bilan comprend trois phases :

- 1- **Une phase préliminaire a pour objet** d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- 2- **Une phase d'investigation permet au bénéficiaire**, soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.
- 3- **Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de** s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Méthodes de travail et outils mobilisés :

Le bilan s'appuie sur des entretiens individuels au cours desquels le conseiller mobilise des outils appropriés (portefeuille de compétences, tests de personnalité, grille de priorisation des attentes au travail, fiches métiers, statistiques d'emploi...) Un travail personnel est souvent programmé entre les séances (recherches sur internet, enquête métier sur le terrain...)

Documents remis à chaque bénéficiaire :

- 1 classeur avec l'ensemble des documents, tests et outils mobilisés au cours du bilan.
- 1 clé USB avec des documents, vidéos, fiches métiers collectées au cours du bilan.
- 1 synthèse en version papier + version PDF

2

Confidentialité et déontologie :

Nous respectons une déontologie stricte, vérification du caractère volontaire de la démarche, respect du secret professionnel et vie privée, neutralité et bienveillance, accord du bénéficiaire pour communication éventuelle des résultats à un tiers, destruction des docs en fin de bilan.

Conseiller(e)s :

Vous pourrez choisir d'être accompagné(e) par Sophie DEVULDER, Delphine MAHIEU ou Emmanuelle VANDERLEKEM. Nos conseiller(e)s sont tous diplômés de l'enseignement supérieur, formés spécifiquement au bilan de compétences, et ont une expérience significative dans le monde du travail.

Voir les bios > <http://www.conjugeursdetalents.com/notreEquipe.htm>

Locaux : 1 rue Chanzy -62000 Arras (nos bureaux sont confidentiels - isolation phonique)

NB : Accès aux personnes handicapées : pas d'accès aux fauteuils roulants (impossibilité de réaliser des travaux, dérogation liée au périmètre historique). Visiophone sonore pour les mal voyants

TARIF 2020 :

- Durée 15 heures d'entretien individuel face à face : 1600 €
- Durée 19 heures d'entretien individuel face à face: 1950 €
- Durée 24 heures d'entretien individuel face à face: 2400 €
- Durée 15 heures d'entretien individuel à distance (Skype, Zoom, tél) : 1600 €



CONTACT & INSCRIPTIONS :

✉ Conjugueurs de Talents - 10 Bd Schuman B15 -62000 Arras

☎ 03 21 58 60 06 – Franck DAMEE

🌐 <http://www.conjugeursdetalents.com/nousJoindre.htm>

